



REGLEMENT

TROPHEE DES PEPITES

DE

PÉTANQUE

2025

5^{ème} édition

Contexte :

Pour sa 5^{ème} édition, le trophée des Pépites aura lieu au boulodrome de Sainte Livrade sur Lot les 25 et 26 octobre 2025. Priorité du Comité Directeur Fédéral, le développement de la pétanque chez les jeunes fait de ces épreuves des événements importants du calendrier.

Ces manifestations ont à la fois pour objectif d'offrir une compétition phare à nos futurs champions, mais elles sont également une des passerelles pour l'accès au haut niveau, vers les collectifs France avenir et jeunes.

Le Trophée des Pépites regroupera les 16 meilleures équipes régionales jeunes détectées par les équipes techniques régionales. Ce sera aussi l'opportunité pour ces E.T.R. d'échanger avec la Direction Technique Nationale.

Le trophée des élites n'ayant plus lieu, tous les joueurs sont ainsi sélectionnables dans les équipes régionales.

Talent, mixité et esprit d'équipe seront les maîtres mots de ces compétitions. La Web TV fédérale sera sur place pour des diffusions en live, afin de donner aux Trophées des Pépites toute la portée qu'ils méritent.

ARTICLE 1 : OBJET du TROPHEE DES PEPITES

Le Trophée des Pépites réunit les 16 meilleures équipes issues des différentes régions de France. Les régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes disposent de 2 équipes. Toutes les autres régions métropolitaines et la Corse seront représentées par une équipe. Cette compétition a pour objectif à la fois de proposer une importante rencontre sportive, mais aussi de créer une des passerelles menant aux collectifs France jeune féminine et masculin. Ainsi, la sélection des équipes est basée sur les détectations régionales. La DTN portera un regard attentif sur les joueurs cadets et juniors, qui pour certains, rejoindront les joueurs qui sont déjà convoqués via la DTN au prochain stage inter-régions.

Cette compétition est soumise à l'application du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP, des Règlements Administratif et Sportif de la F.F.P.J.P., ainsi que du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODALITES COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe du Trophée des Pépites est composée de 9 joueurs regroupant trois catégories jeunes : 2 minimes / 4 cadets / 3 juniors. Elle doit être obligatoirement mixte (au minimum deux féminines et deux masculins). Le sur-classement d'un ou plusieurs joueurs n'est pas possible.

Cette composition d'équipe appartient à chaque équipe technique régionale (ETR) qui, à l'issue de leur détection régionale, font leur sélection pour construire le meilleur collectif.

Le nombre d'éducateurs par équipe doit être compris entre deux et quatre. Ils doivent être au minimum titulaire du BF1 et sont désignés par l'ETR.

ARTICLE 3 : PHASES DE COMPETITION

La compétition est divisée en deux temps :

1. Défi Point ou Tir individuel :

L'ensemble des joueurs participent au défi Point ou Tir.

1 minime, 2 cadets et 1 junior de chaque équipe participent au défi des pointeurs, 1 minime, 2 cadets et 2 juniors participent au défi des tireurs.

Le coach de l'équipe communiquera le nom des joueurs de chaque défi avant le début de la compétition.

Un classement individuel par catégorie est établi pour chaque défi après les deux passages.

Critères de classement par ordre de priorité :

1. Nombre de points cumulés
2. Nombre de 5 obtenus
3. Nombre de 3 obtenus
4. Nombre de 1 obtenus
5. Joueur le plus jeune

A l'issue de cette phase, les meilleurs binomes poineteur-tireur par catégorie disputeront la finale.

2. Trophée des Pépites :

Les équipes s'affrontent sur 6 tours en alternant des phases en doublette et en triplette.

Toutes les parties se jouent en 1 h + 2 mènes supplémentaires, sans égalité possible.

Les phases en doublette et triplette se déroulent soit par catégorie, soit en mixant les catégories. Chaque format est détaillé dans le programme ci-dessous.

D'une rencontre à l'autre, les compositions d'équipe peuvent changer.

Après les 6 tours, un classement est établi.

Les quatre meilleures équipes sont qualifiées pour les demi-finales (1 contre 4 et 2 contre 3) qui se jouent en triplettes. La victoire revient à l'équipe qui remporte au moins deux triplettes sur trois.

Toutes les autres équipes jouent une partie de classement également en triplette.

Les finales et les parties de classement se jouent en 1h + 2 mènes, sans égalité possible.

ARTICLE 4 : PROGRAMME GENERAL

JOUR 1 – VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 :

- 17h-18h30 : Accueil des équipes au boulodrome
- 19h00 : Réunion d'information à destination des éducateurs
- 19h30 : Diner au à la base du temple sur Lot

JOUR 2 – SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 :

- 8h30 – 12h : Défi Point-Tir
- 12h – 14h : Déjeuner
- 14h00-15h : Tour 1 Trophée des Pépites

- 15h45 – 16h45 : Tour 2
- 17h30 – 18h30 : Tour 3

JOUR 3 – DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025 :

- 8h30 – 9h30 : Tour 4
- 10h15 – 11h15 : Tour 5
- 11h45 – 12h45 : Tour 6
- 12h45 – 14h : Déjeuner
- 14h – 15h30 : Finales des Défis Point-Tir
- 15h45 – 16h45 : Demi-finales et rencontres de classement
- 17h30 – 18h30 : Finale
- 19h30 : Diner

JOUR 4 – LUNDI 27 OCTOBRE 2025 : départ des équipes (ou la veille pour les régions les plus proches)

ARTICLE 5 : PROGRAMME DETAILLE DU TROPHÉE DES PÉPITES

	Tour	Heure	Format
S A M E D I	Défi Point-Tir	8h30 – 12h	Défi Point: 1 minime – 2 cadets – 1 junior Défi Tir : 1 minime – 2 cadets – 2 juniors
	Tour 1	14h – 15h	Doublette minime – Doublettes cadets – Triplette junior
	Tour 2	15h45 – 16h45	Triplette (2M-1C) – Triplette cadet – Triplette junior
	Tour 3	17h30 – 18h30	Doublette minime – Triplette cadet – Doublettes (1C/1J et 2J)
D I M A N C H E	Tour 4	8h30 – 9h30	Doublette minime – Doublettes cadets – Triplette junior
	Tour 5	10h15 – 11h15	Triplette (2M-1C) – Triplette cadet – Triplette junior
	Tour 6	11h45 – 12h45	Doublette minime – Triplette cadet – Doublettes (1C/1J et 2J)
	Finales Défis Point-Tir	14h – 15h30	Les 3 meilleurs joueurs du défi Point et du défi Tir par catégorie
	Demi-Finales et Rencontres de classement	15h45 – 16h45	Triplette (2M-1C) – Triplette cadet – Triplette junior
	Finales	17h30 – 18h30	Triplette (2M-1C) – Triplette cadet – Triplette junior

ARTICLE 6 : PRINCIPE

6.1 – Rotations et Feuilles de match :

Les rotations des rencontres ont été tirées au sort en gardant comme principe le fait d'établir la plus grande mixité dans les oppositions entre les régions, y compris lors d'un même tour.
Chaque éducateur aura en sa possession le tirage des 6 tours en amont de la compétition.

Ainsi, chaque équipe connaîtra son équipe adverse par catégorie, le terrain de la rencontre et l'heure de début de celle-ci.

La composition des équipes est effectuée librement par les éducateurs.

La feuille de match est à renseigner par les coaches auprès de la table de marque avant le lancement du tour en question.

6.2 – Attribution des points et critère de départage :

Au cours des 6 tours de rencontre, chaque équipe jouera au total 22 parties.

A la fin des 6 tours, un classement général est établi en prenant en compte l'ordre des critères suivants :

Critère 1 : Nombre de victoires

Chaque victoire rapporte un point à son équipe, soit :

Partie gagnée = 1 point

Partie perdue = 0 point

Critère 2 : Point-avérage Général

Le point-avérage (écart de points entre les scores d'une partie) par équipe sur l'ensemble des parties est joué.

Critère 3 : Nombre de parties gagnées en 13 points

Critère 4 : Confrontation directe si égalité entre seulement 2 équipes

S'il y a égalité entre deux équipes et que celles-ci se sont rencontrées au cours d'une partie au minimum, l'équipe ayant gagné le plus de parties les opposant se retrouve au-dessus au classement. Si l'égalité persiste, les critères qui suivent sont à prendre en compte.

Critère 5 : Tir de départage par équipe

ARTICLE 7 – DEROULEMENT ET PRECISIONS REGLEMENTAIRES

Toutes les parties se jouent au temps et sous respect du règlement de la FFPJP.

L'arbitre donne un coup de sifflet pour annoncer le début de la partie, et un second coup de sifflet pour indiquer la fin du temps réglementaire. A la suite du second coup de sifflet, si la partie n'est pas terminée en 13 points, la mène en cours se termine et il restera 2 mènes supplémentaires à jouer, sans égalité possible.

Tenue vestimentaire :

Les joueurs et les éducateurs du Trophée des Pépites portent les tenues aux couleurs de leur région. Les hauts et bas doivent être identiques.

Précisions sur les distances de jeu :

Les parties en doublettes respectent les distances de jeu par catégorie du règlement de la FFPJP.

Les parties en triplettes se jouent aux distances suivantes :

- Entre 6 et 8m pour les triplettes 2 minimales / 1 cadet
- Entre 6 et 9m pour les doublettes 1 cadet / 1 junior

Rappel d'un point de règlement pour les parties au temps :

Une mène est considérée comme entamée lorsque la dernière boule de la mène précédente est immobilisée.

Précision partie au temps, sans égalité possible :

Si au bout de l'heure de jeu et des deux mènes supplémentaires les équipes sont à égalité, une mène de plus est disputée. Lors de cette dernière mène, le but doit être marqué et ne peut pas être sorti hors des limites du terrain.

Précisions sur le tir de départage par équipe :

Une boule cible est placée au centre du cercle de tir de 1 m de diamètre.

Les éducateurs établissent la liste des 9 joueurs dans l'ordre souhaité.

Le tir de la boule cible s'effectue uniquement à la distance de 6,50 m (du bord du cercle de lancer au centre du cercle de placement de la boule cible) sur 2 tours, c'est-à-dire que chacun des 9 tireurs aura 2 boules à tirer. A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste.

Les boules de tir ne sont ramassées qu'à l'issue du 1er tour et du passage des 18 joueurs. Les joueurs tirent au total 2 boules chacun, en 2 tours. La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

Validité du tir : Pour qu'un tir soit valable il faut que l'impact de la boule de tir se situe à l'intérieur du cercle où se trouve la boule cible.

Décompte des points : 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de placement de la boule cible - 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de placement de la boule cible - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de placement de la boule cible L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte la rencontre.

En cas d'égalité après les 2 tours, une mort subite sera effectuée.

ARTICLE 8 : ATTENTES DE LA FFPJP

Afin d'offrir une réelle visibilité à ces compétitions jeunes, la Web TV fédérale retransmettra en direct certaines confrontations.



Chaque joueuse / joueur devra adopter une attitude irréprochable (pas de gestes déplacés, pas de chewing-gum, etc...) afin de soigner son image personnelle, celle de sa région et celle de la Fédération.

ARTICLE 9 : ARBITRAGE – DELEGATION – JURY

9.1– Arbitrage :

L'arbitrage de cette compétition est organisé par l'arbitre principal, responsable de cette manifestation, en lien avec les membres élus du comité directeur.

La désignation des arbitres est effectuée par de la Commission Nationale d'Arbitrage.

9.2 – Jury :

Un jury de compétition sera également constitué et aura compétence pour trancher un litige survenant pendant la compétition.

Il sera composé :

- Des 2 délégués officiels de la F.F.P.J.P. dont un fera office de Président du jury
- De l'arbitre principal de la compétition



ANNEXE 1

Fixation et l'utilisation de mon image et des autres éléments de ma personnalité

1. Projet

La F.F.P.J.P, association agréée par le Ministère des Sports, a pour but la gestion, des activités Pétanque et de Jeu Provençal.

Les contenus diffusés par La F.F.P.J.P. ont vocation à être mis à la disposition de la F.F.P.J.P. (web, réseaux sociaux, etc.)

Afin de médiatiser la Pétanque gérée par la Fédération Française, des prises de vues, reportages, documentaires diffusions de compétitions sont mis en place dans le cadre de cette compétition.

2. Exploitation

Dans le cadre du projet précité, les éléments de la personnalité pourront être reproduits et représentés, à des fins non commerciales et/ou promotionnelles et/ou publicitaires et/ou commerciales de manière non limitative, sur tous supports dont notamment diffusion TV broadcast, films institutionnels, affiches tous formats, déclinaison print, sites internet, réseaux sociaux, insertions presse (avec ou sans achat d'espace), DVD, etc.... Les supports énumérés ne sont pas limitatifs, de telle sorte que la F.F.P.J.P. ou ses partenaires pourront choisir de faire la promotion des prises de vue, reportages et documentaires ainsi réalisés dans ce cadre, sur d'autres supports, comprenant également le fait d'associer ou faire associer, combiner ou faire combiner tout ou partie de l'image, de quelque façon que ce soit, avec toutes légendes, slogans, marques, signes distinctifs ou tout autre élément graphique ou verbal relatif, tels que des dialogues, des commentaires, des voix-off, cette liste n'étant pas exhaustive, et à réaliser pour ce faire toute adaptation qui s'avèrerait nécessaire au regard des impératifs techniques et opérationnels spécifiques.

L'exploitation des éléments de la personnalité pourra être réalisée directement ou indirectement par la F.F.P.J.P. dans un but de promotion du sport.

La F.F.P.J.P. est autorisée directement ou indirectement, par l'intermédiaire de ses partenaires et/ou prestataires techniques et commerciaux, à utiliser tout ou partie de son image et autres éléments de la personnalité des athlètes dans le monde entier et pour tout ou partie des exploitations prévues dans la présente autorisation pendant toute la durée de l'exploitation des archives des supports sur lesquels apparaît tout ou partie de mon image ou des autres éléments de la personnalité, à des fins documentaires, historiques, ou de référence au sport .

L'athlète reconnaît être entièrement investi(e) de ses droits personnels. Il reconnaît expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image ou d'autre élément de la personnalité. Ainsi, le sportif garantit à la F.F.P.J.P. la jouissance pleine et entière des droits conférés par la présente ainsi que contre tout trouble, revendication et éviction quelconque à ce titre.

L'athlète autorise expressément la Fédération, et tout diffuseur ou prestataire autorisé par la F.F.P.J.P, à fixer, utiliser, reproduire, représenter, exploiter, modifier, à titre exclusif, les éléments de ma personnalité dans le cadre de la réalisation d'un reportage / documentaire et plus généralement de toute prise de vue liée à mon activité sportive ou associative ayant un lien avec le sport.

L'autorisation ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette autorisation est définitive et exclut toute demande de rémunération quelle qu'elle soit.

L'athlète reconnaît n'avoir aucun droit, de quelque nature que ce soit (notamment droit d'auteur, droit d'artiste-interprète) à revendiquer sur le reportage, les vidéos, le film ou toute œuvre réalisée en utilisant les éléments de ma personnalité, dont la fixation, l'enregistrement et l'utilisation sont autorisées aux termes de la présente.

Les données recueillies dans le cadre du présent document seront collectées et traitées informatiquement notamment aux fins de promotion de La F.F.P.J.P. Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le joueur bénéficie du droit d'être informé(e) de la collecte, du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification, ou d'effacement, de modification des données personnelles en cas d'information incorrecte, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de ces données. Ces droits peuvent être exercés directement auprès de la fédération.